

Faire progresser l'agriculture africaine - Proposition pour le développement agricole et la sécurité alimentaire en Afrique

2007/2231(INI) - 29/11/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Luisa **MORGANTINI** (GUE/NGL, IT) sur le thème "Faire progresser l'agriculture africaine – Proposition pour le développement agricole et la sécurité alimentaire en Afrique", le Parlement se rallie largement à la position de sa commission du développement et se félicite de la déclaration de la Commission selon laquelle "l'agriculture et le développement rural sont déterminants pour la croissance et la lutte contre la pauvreté". Ce faisant, il rappelle que dans la seule Afrique subsaharienne, **plus de 200 millions de personnes ne mangent pas à leur faim** et qu'à lui seul, ce chiffre traduit une augmentation de quelque 30 millions de personnes, le nombre de personnes sous-alimentées en 10 ans. La majorité de ces personnes dépend de l'agriculture et vit en milieu rural (jusqu'à 80% de la population en Afrique) et 73% de la population rurale africaine est composée de petits exploitants agricoles largement tributaires de l'agriculture et de l'élevage. C'est pourquoi, le Parlement estime que pour réduire la pauvreté, la croissance doit reposer et s'appuyer **sur les petits exploitants** et permettre ainsi de déboucher sur de plus larges possibilités d'emploi. Reconnaissant que la compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux est devenue une priorité, le Parlement estime qu'il est essentiel d'aider les petits producteurs à accéder à ces marchés en tâchant de supprimer progressivement les barrières douanières et en élargissant les marchés des producteurs locaux.

Comme sa commission au fond, le Parlement a largement insisté sur la nécessité de renforcer les **nouvelles capacités de production locales**. Il demande en particulier que les politiques et les programmes d'aide alimentaire « ne fassent pas obstacle à la mise en place, au niveau local ou national, de capacités de production des denrées alimentaires » et que ces politiques **ne favorisent pas la dépendance**, ne faussent pas les marchés nationaux ou locaux et n'encouragent pas la corruption ou l'utilisation d'aliments nocifs pour la santé (OGM). Il invite les organisations internationales à mettre en œuvre des politiques visant à remplacer progressivement les aides alimentaires par des mesures de promotion et de développement en faveur de l'agriculture locale et si l'aide alimentaire est la seule solution, de **privilégier les achats locaux** ou dans les régions limitrophes du pays en difficulté, voire dans les zones voisines. Il faut également faire en sorte que les donateurs garantissent l'augmentation des ressources financières consacrées au développement rural et à la sécurité alimentaire. Le Parlement suggère en particulier que les gouvernements africains incluent le secteur agricole dans leurs priorités politiques nationales pour pouvoir bénéficier de l'aide du FED.

Les autres grands points abordés par le Parlement sont les suivants :

- **Dialogue et consultation** : le Parlement se félicite de la large consultation effectuée par la Commission pour publier cette communication et espère que cette approche ne restera pas une démarche isolée et qu'elle s'inscrira dans le cadre d'un mécanisme de participation de la société civile et des institutions démocratiques européennes et africaines. Il demande à la Commission d'engager un processus de négociation avec les parlements et les acteurs de la société civile pour réfléchir au rôle des intéressés dans la mise en œuvre et le suivi de la [stratégie conjointe UE-Afrique](#). Il souligne également l'importance des parlements nationaux et des autorités locales dans le processus décisionnel afférent à la politique agricole et à la sécurité alimentaire. Si le Parlement appelle, comme sa commission du développement, l'Union Africaine (UA) à réexaminer avec attention « son attachement aux valeurs ancrées dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples », charte conçue par l'Organisation de l'unité africaine, dont le Zimbabwe est signataire,

la Plénière a rejeté un paragraphe dans lequel les députés s'insurgeaient contre le fait que Robert Mugabe, persona non grata sur la scène internationale, participe au prochain sommet UE-Afrique de Lisbonne en décembre.

- **Coordination de l'aide et association de secteur agro-alimentaire** : le Parlement souligne la nécessité, pour les États membres et la Commission, de mieux coordonner les aides au développement. Il faut également faire en sorte que les pays bénéficiaires et la société civile soient totalement **maîtres** de leurs politiques de développement. Dans ce contexte, il faut élargir les négociations en cours aux producteurs et aux organisations sectorielles tant européennes que des pays en développement (au secteur de la bioéconomie africaine, notamment), afin d'associer pleinement les filières de la production agroindustrielle et de la transformation agricole au processus de consultation et de dialogue. Pour leur part, les États membres sont appelés à arrêter chaque année- et avec un maximum de transparence- les engagements financiers en faveur de l'aide au développement. Dans ce contexte, le Parlement demande que les sommes affectées à des initiatives sans lien direct avec le développement (ex. : allègement de la dette) soient expressément exclues du calcul de l'enveloppe totale allouée à l'aide au développement.
- **Cohérence** : le Parlement estime qu'il est essentiel que les objectifs des diverses politiques de l'Union soient cohérentes entre elles. Or, la politique commerciale de l'UE, la PAC et la politique européenne de développement ne poursuivent pas forcément des objectifs convergents. Il faut donc améliorer la cohérence des politiques et surtout **favoriser la suppression des barrières douanières pour l'ensemble des produits agricoles** – tant bruts que transformés – afin d'ouvrir rapidement le marché européen à tous les produits agricoles originaires du continent africain. Il faut également fixer un calendrier destiné à mettre un terme aux mécanismes propres à l'exportation des produits agricoles qui portent préjudice aux exploitations fragiles des pays en développement.
- **APE** : la Plénière a également insisté sur l'importance cruciale des « Accords de Partenariat économique » pour offrir de nouvelles chances et possibilités aux États ACP et surtout au secteur agricole de nombreux pays africains. Conscient de ces possibilités nouvelles, la Plénière a toutefois insisté sur le fait que ces accords n'étaient toujours pas signés et que plusieurs points litigieux restaient encore à régler. Le Parlement reconnaît que les APE peuvent devenir un instrument essentiel du commerce africain et de l'intégration régionale **mais à la condition expresse qu'ils favorisent le développement** et qu'ils autorisent **des dérogations et de longues périodes transitoires** pour permettre aux entreprises naissantes et aux producteurs locaux de s'adapter à la nouvelle situation du marché. Par ailleurs, le Parlement met l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques qui, d'une part, font obstacle à l'importation de produits agroalimentaires ruinant et détruisant les productions locales et qui, d'autre part, tiennent compte des diversités géographiques, historiques et culturelles des pays africains en renforçant la contribution des communautés paysannes et indigènes à la gestion durable des ressources. Le Parlement réaffirme en outre que les politiques et les programmes d'aide au développement doivent impérativement appuyer le droit de chaque peuple à définir ses propres stratégies alimentaires ainsi que son droit à protéger et à réglementer sa propre production agricole;
- **Agriculture et femmes** : le Parlement indique qu'en Afrique, les mesures de développement agricole doivent viser en priorité les femmes. Il faut donc prévoir des politiques spécifiques destinées à leur garantir aussi bien l'accès aux ressources de production que la possibilité de les gérer, via le financement de micro-entreprises. L'aide doit également s'adresser en priorité aux catégories sociales et aux zones les moins favorisées (zones rurales isolées), dont l'enclavement et les entraves physiques à la productivité agricole accentuent le niveau de pauvreté.
- **Agriculture durable** : le Parlement souligne que les pays européens doivent favoriser une paix durable en Afrique, comme préalable à une véritable sécurité alimentaire. Il faut donc accorder une priorité à la **promotion de la paix** et mettre fin aux trafics d'armes et à la vente de mines antipersonnel. Il réaffirme également que l'agriculture doit garantir aux populations rurales pauvres, **l'accès à leurs terres, à l'eau et aux ressources indispensables à leur subsistance**, ainsi que la gestion de celles-ci, dans des conditions équitables et durables. Le droit à l'eau pour tous en particulier doit être garanti au niveau international. De même, il faut aider les gouvernements africains à promouvoir des réformes agraires nationales et favoriser la propriété. Dans ce contexte,

le Parlement demande que la stratégie conjointe UE-Afrique récemment adoptée (voir [INI/2007/2002](#)) accorde une priorité élevée à la mise en place et à l'amélioration des cadastres et au renforcement des systèmes juridiques pour mieux défendre la propriété. Parallèlement, les gouvernements africains sont appelés à encourager une plus grande diversification des modèles de production en évitant de recourir à des systèmes monoculturels et intensifs. À cet égard la production de biocarburants peut constituer un débouché de première importance pour l'agriculture des pays africains.

- **Favoriser le développement par la formation:** le Parlement demande enfin que des mesures urgentes soient prises pour améliorer la formation afin que les jeunes puissent suivre des études supérieures dans le domaine des sciences et des technologies agricoles et puissent ainsi réduire la migration des campagnes vers les villes, ou encore des pays en développement vers les pays développés. Il faut également éviter la fuite des cerveaux parce qu'elle est dommageable pour le potentiel de développement de l'Afrique. Parmi les mesures d'éducation préconisées figurent également des mesures de sensibilisation à la lutte contre la propagation du VIH sur le continent africain.